

Beauvais, le 17 novembre 2011

CAP A et B de novembre 2011

Listes d'aptitude 2012

Réunis en formation conjointe, les élus des deux filières Impôts et Trésor devaient débattre de l'établissement de la liste d'aptitude 2012. Dans l'attente des règles fusionnées (système cible), chaque filière garde pour l'instant des quotas de promotions et des règles de gestion qui lui sont propres.

F.O.-DGFIP est le seul syndicat à revendiquer le droit au retour pour les deux filières, au titre d'une véritable harmonisation par le haut.

F.O.-DGFIP est **POUR** la promotion interne, **POUR** la liste d'aptitude comme voie d'accès au corps supérieur.

Le **DROIT AU RETOUR** favorise cette promotion interne.

Seul **F.O.-DGFIP** défend le droit au retour pour tous les promus en interne, dans les deux filières, même en surnombre dans un département fermé, comme cela existait au Trésor.

Les candidats seront répartis en 3 groupes :

- **excellent** : ce sont les dossiers qui seront présentés en CAPN par la direction de l'Oise (le classement au mérite est établi unilatéralement par la Direction après le vote des élus !!! quel progrès en matière de dialogue social !) ;
- **très bon** : ce sont les dossiers qui ont vocation à passer en « excellent » si les mérites de l'agent sont confirmés (ces dossiers ne sont pas classés, d'où leur présentation par ordre alphabétique) ;
- **à revoir** : ce sont tous les autres dossiers.



La CAP Locale débat et fait évoluer cette répartition en excellent / très bon / à revoir. Dans l'Oise, les élus CGT et **FO** ont demandé à voter de manière globale par groupe, et non pas par candidat, ce qui a été accepté par les membres de la CAPL (pour les C en B).

La CAP Nationale rebattra toutes les cartes, et le classement au mérite établi par la Direction locale disparaîtra au profit d'un classement selon l'ancienneté administrative (grade, échelon, ancienneté dans l'échelon etc). La CAPN devrait être vigilante à ne pas laisser sur le carreau les candidats de faible ancienneté administrative dont l'inscription a été privilégiée localement (classé n°1 par ordre de mérite notamment). A suivre, car c'est la première fois que de tels cas se présentent.

Une fiche présentant les règles de sélection avant / après par filière est consultable sur le site web de **F.O.-DGFIP 60** avec ce compte-rendu, pour votre information complète.

Les potentialités de promotion sont encore distinguées par filière. Les listes d'aptitude ont donc été établies par filière de gestion, avec un vote par liste et par groupe.

1°) Liste d'aptitude « C en B » (CAPL du 14 novembre)

FO a lu une déclaration liminaire pour dénoncer les fuites commises par un syndicat avant la tenue de la CAP. Quel est l'intérêt pour des élus de diffuser une proposition de classement dont ils sont censés débattre en CAP ? La CAP est le lieu de débats confidentiels concernant des dossiers individuels, où les élus peuvent présenter des arguments et faire évoluer les propositions de la direction (plutôt que d'entériner le fait du prince !). Un élu digne de ce nom n'a donc aucun intérêt à communiquer quoi que ce soit avant la tenue d'une commission.

FO a interrogé la direction sur les éventuels critères de sélection retenus localement. Le Président nous a répondu en nous récitant les éléments listés dans la documentation de la DGFIP :

- 5 dernières notations,
- avis du supérieur hiérarchique,
- aptitude à exercer dans le corps supérieur,
- mobilité fonctionnelle,
- mobilité géographique (uniquement pour la filière fiscale).

Il nous a fallu décrypter nous-mêmes au cours des débats quels ont été les éléments examinés pour catégoriser les candidatures ! Nous avons ainsi découvert qu'un classement par unité de travail a été demandé aux différents notateurs, sans qu'il nous ait été communiqué avec les documents de travail ! C'est notamment ce qui a permis à vos élus **FO** de faire remonter 15 dossiers de la catégorie « à revoir » à la catégorie « très bon ». Autre constat, un faible cumul de bonifications sur les 5 dernières années a été pris en compte par la direction pour reléguer certains dossiers en « à revoir », malgré un rapport élogieux et un avis très favorable.

Nouveauté dans l'Oise, les notateurs des candidats Impôts ont dû émettre un avis argumenté sur la promotion au corps supérieur. Cet avis a été ajouté dans les dossiers et consultés par les élus : **FO** a demandé à ce que ces avis soient communiqués aux candidats de la filière fiscale qui sont en droit de connaître l'avis rédigé par leur supérieur hiérarchique (il s'agit d'une égalité de traitement avec les candidats Trésor qui ont connaissance de cet avis en signant leur feuille de notation).

Voici les statistiques des candidats dans l'Oise :

	Impôts	Trésor	total
candidats remplissant les conditions	212	130	342
candidats déclarés	50	79	128
pourcentage de candidats	23,6%	60,8%	37,4%

Cette différence énorme entre les deux filières s'explique bien sûr par le **droit au retour** dans le département d'origine, garantie qui existait à l'ex-DGCP, et qui est maintenue cette année pour les candidats de la gestion publique. Les candidats des impôts classés « excellents » devront quant à eux faire une demande de mutation pour le mouvement général du 01/09/2012.

Liste d'aptitude 2012

Gestion Publique

10 places potentielles

NOM Prénom	POSTE	Rang CAPL	Rang CAPL fusionné	Rang CAPN
Non communicable en ligne	St Leu d'Esserent	1	1	11
	Chaumont en Vexin	2	3	2
	Compiègne Municipale	3	5	9
	Creil Municipale	4	7	5
	Froissy	5	9	10
	Noailles	6	11	6
	DDFIP - ERD	7	13	3
	Breteuil	8	15	7
	DDFIP - Dépense	9	17	4
	Creil Municipale	10	19	8
	Liancourt	11	21	1

* candidat classé en N-1

NOM Prénom	POSTE	Rang CAPL	Rang CAPL fusionné	Rang CAPN
Non communicable en ligne	SIP Compiègne	1	2	8
	CH Beauvais	2	4	1
	SIE Beauvais	3	6	5
	CDI Senlis	4	8	7
	DDFIP - RH	5	10	3
	CDIF Senlis	6	12	4
	SIE Compiègne Sud	7	14	9
	DDFIP - EDRA	8	16	6
	SIE Creil	9	18	2
	SIE Beauvais	10	20	10

* candidat excellent en N-1

Liste d'aptitude 2012

Filière Fiscale

8 places potentielles

Résultats des votes :

pour le groupe des « excellents » : 14 votes POUR (10 administration + 1 CFTC + 3 **F.O.**-DGFIP)
6 abstentions (3 SNUI + 3 CGT)

pour le groupe des « très bons » : 14 votes POUR (10 administration + 1 CFTC + 3 **F.O.**-DGFIP)
3 abstentions (3 CGT)
3 votes CONTRE (3 SNUI)

pour le groupe des « à revoir » : 10 votes POUR (10 administration)
1 abstention (1 CFTC)
6 votes CONTRE (3 SNUI + 3 CGT)
3 refus de vote (3 **F.O.**-DGFIP)

FO a voté **POUR** les groupes « excellents » et « très bons » afin de rappeler clairement que **F.O.**-DGFIP est **POUR** la liste d'aptitude. **FO** déplore néanmoins que le champ des débats ait été relativement fermé et que le Président se soit refusé à un exercice transparent de comparaison des mérites entre les candidats proposés par la direction et ceux avancés par les organisations syndicales. Pour preuve, cette CAP qui devait durer 2 jours aura été bouclée en une matinée ! Pour **FO**, le rôle d'une telle CAP est de pouvoir discuter de TOUS les dossiers. Ce n'est pas parce qu'un dossier est proposé par la Direction qu'il ne doit pas être mis en concurrence avec les autres. Ou alors, il ne faut pas s'étonner que l'arbitraire devienne la règle dans la maison. Mais sur ce sujet, comme précédemment sur le droit au retour, nous avons dû faire cavalier seul face à la Direction.

FO a refusé de voter sur la catégorie de candidats « à revoir », car cette appellation nous semble tout à fait inappropriée compte tenu de la qualité des dossiers présentés.

A l'issue du vote sur chaque catégorie par filière, la Direction a établi une liste fusionnée des deux filières, histoire de faire « comme si » les règles de gestion étaient fusionnées pour de vrai... Que cela ne trompe personne, la CAPN retravaillera bien les propositions de l'Oise par filière de gestion en 2012 ! C'est pourquoi **FO** se refuse ici à présenter cette liste fusionnée, qui ne sert qu'à cacher la misère avec laquelle la DGFIP est en difficulté sur la mise en œuvre d'un système cible commun.

Vos représentants **FO** en CAP de catégorie B

Bernadette PHILIPS, Direction CEPL
Maryse COZETTE, Creil Municipale
Geneviève TOMBRET, Attichy

Olivier VALEYRIE, Direction recouvrement forcé
Lydie MACHUELLE, SIP de Clermont
Nathalie LABARTHE, Ribécourt

2°) Liste d'aptitude « B en A » (CAPL du 7 novembre)

Voici les statistiques des candidats dans l'Oise :

	Impôts	Trésor	total
candidats remplissant les conditions	109	66	175
candidats déclarés	13	11	24
pourcentage de candidats	11,9%	16,7%	13,7%

Liste d'aptitude 2012
Gestion Publique

0 place potentielle

NOM Prénom	POSTE	Rang CAPL	Rang CAPL fusionné	Rang CAPN
Non communicable en ligne	Direction SPL référent Hélios	1	2	2
	Direction cellule qualité comptable	2	4	1
	Direction recouvrement contentieux	3	6	4
	SIP de Compiègne	4	8	3

* candidat classé en N-1

Liste d'aptitude 2012
Filière Fiscale

1 place potentielle

NOM Prénom	POSTE	Rang CAPL	Rang CAPL fusionné	Rang CAPN
Non communicable en ligne	Conservation des Hypothèques de Clermont	1	1	2
	Brigade de Contrôle et de Recherche <i>détaché à la Cellule Quartiers Sensibles</i>	2	3	4
	Pôle Contrôle & Expertise de Creil	3	5	1
	Conservation des Hypothèques de Senlis	4	7	3

L'Oise fait partie des 20 départements qui se voient généreusement offrir par Bercy ZERO promotion potentielle en filière gestion publique... **FO** est intervenu pour demander si cela signifiait que les candidats de l'Oise étaient moins méritants que ceux d'autres départements... Le président assure que non. Mais alors, comment interpréter ce ZERO ? Avec deux candidats précédemment proposés classés et aucune promotion cette année, la liste d'aptitude est figée pour l'avenir et les candidats de l'Oise risquent bien d'y laisser leur motivation.

Avec une seule potentialité indicative, la filière fiscale est à peine mieux servie et les conséquences aussi néfastes (liste figée, démotivation).

C'est pourquoi **FO**, bien que favorable à la liste d'aptitude, s'est **abstenu** sur les dossiers des candidats proposés « **excellents** » par le directeur.

FO a voté **CONTRE** les propositions « **très bon** » et « **à revoir** » dans les deux filières, compte tenu de la qualité des dossiers de ces candidats, certains étant sans conteste d'un excellent niveau.

Résultats des votes :

Vote	POUR	Abstention	CONTRE	refus de vote
« excellents » GP	administration	FO -DGFIP + CGT + SNUI	0	0
« excellents » FF	administration	FO -DGFIP + SNUI	0	CGT
« très bons » GP	administration	0	FO -DGFIP + SNUI	CGT
« très bons » FF	administration	0	FO -DGFIP + SNUI	CGT
« à revoir » GP	administration	0	FO -DGFIP + SNUI	CGT
« à revoir » FF	administration	0	FO -DGFIP + SNUI	CGT

Cette CAP houleuse a été interrompue par deux suspensions de séance.

Vos représentants FO en CAP de catégorie A

Alain ANCEL, Auneuil

Marie-Andrée SARAIVA, division des professionnels

3°) Questions diverses

✓ Campagne de notation 2012 :

Le groupe de travail national du 14 Novembre 2011 précise que nous restons dans le cadre général de la notation par filière en reprenant l'architecture globale de chaque système de notation.

- Chaque filière garde son application informatique : *EVALNOTE* pour la FF et *EDEN* pour la GP.
- Le calendrier des opérations est différent et reste propre à chaque filière.
- Le tableau synoptique demeure sur la fiche de notation de la FGP.
- L'attribution du +0,06 reste de la compétence exclusive de la CAPN pour la FGP.

✓ Prochaines CAP Locales pour les B et les C le 12 décembre :

- mouvement complémentaire C de la filière fiscale
- affectation des volontaires dans le cadre de la fusion hospitalière Senlis-Creil (gestion publique)
- autres mouvements éventuels

✓ CAP Locales suite aux élections professionnelles :

Vos nouveaux élus siègeront à partir du 1^{er} janvier 2012. **FO** a obtenu :

- le premier siège en catégorie A,
- 3 sièges en catégorie B,
- les 2 premiers sièges en catégorie C.

Pensez à nous confier un double de votre demande de mutation locale ou nationale, pour information, suivi et défense.